

Cérémonie commémorative à l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de la Shoah, mercredi 22 janvier 2020
Discours de bienvenue du Président de la Chambre

Madame la Présidente du Sénat,
Heren Vice-eersteministers,
Dames en heren Ministers,
Monsieur le Président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,
Madame la Présidente du Parlement francophone bruxellois,
Mijnheer de Voorzitter van de Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie,
Dames en heren Kamerleden en Senatoren,
Dames en heren in uw ambten en hoedanigheden,

Le 1er novembre 2005, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé par consensus une résolution par laquelle le 27 janvier -le jour de la libération du camp d'extermination d'Auschwitz, il y a 75 ans aujourd'hui- a été proclamé Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de la Shoah. Depuis cette même année 2005, la Belgique est membre de l'«International Holocaust Remembrance Alliance», une organisation intergouvernementale dont le but est de promouvoir, au niveau mondial, des actions dans le domaine de la mémoire de la Shoah et de la recherche sur la Shoah.

En organisant cette cérémonie à l'occasion de la Journée en Mémoire des Victimes de la Shoah, la Chambre des représentants souhaite entretenir la mémoire des victimes de la Shoah. Nous le faisons pour la troisième année consécutive, et espérons pouvoir poursuivre cette tradition au cours des prochaines années. Car même lorsque le dernier survivant aura disparu, nous ne pourrons jamais oublier ces victimes. Leur témoignage et leur sacrifice seront pour toujours d'une valeur inestimable.

La Shoah fut une tentative sans précédent, dans l'histoire de l'humanité, d'anéantissement d'un peuple et de sa culture. La persécution systématique et le génocide des Juifs par les nazis et leurs alliés, avant et pendant la Seconde Guerre mondiale, ont coûté la vie à près de 6 millions de Juifs européens. Leur extermination, mais aussi -ne l'oublions pas- l'extermination de milliers de membres d'autres minorités ethniques et de prisonniers politiques, a affecté les fondements mêmes de la civilisation occidentale et, par extension, de l'ensemble de la civilisation humaine.

Dans notre pays non plus, les Juifs n'ont pas été épargnés: 24 908 hommes, femmes et enfants ont été déportés, dont 23 713 -soit 95 %- ont trouvé la mort. À partir de juillet 1942, ils ont été rassemblés dans la Caserne Dossin à Malines, avant d'être déportés à Auschwitz.

La situation des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale a fait l'objet de nombreuses recherches historiques en Belgique.

Ces recherches ont révélé un certain nombre d'aspects plus sombres, notamment l'attitude des autorités belges face à la persécution des Juifs, un aspect tout sauf négligeable.

Néanmoins, un nombre croissant de publications font apparaître que même dans les moments les plus périlleux de la guerre, de nombreux Belges -de religions et de convictions philosophiques diverses- ont eu le courage de s'opposer à l'injustice en cachant et souvent en sauvant d'une déportation, au péril de leur propre vie, des Juifs, et principalement des enfants juifs. L'un de ces enfants était le futur lauréat du Prix Nobel de physique, le baron François Englert, qui a apporté l'année dernière, dans cette salle de réunion, un témoignage émouvant sur les vicissitudes qu'il a connues au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Nous savons tous, bien entendu, que la commémoration de la Shoah et de l'exemple des concitoyens qui ont porté secours à des Juifs ou qui se sont opposés d'une façon ou d'une autre aux atrocités, ne suffiront pas à préserver les générations actuelles et futures de l'intolérance et de l'extrémisme.

Des moments et des cérémonies de commémoration comme celle d'aujourd'hui sont toutefois d'une importance capitale, car ils offrent l'occasion de rappeler les faits à la mémoire, de les analyser et d'en discuter. Des musées tels que le Mémorial sur l'Holocauste et les droits humains à Malines mettent l'accent sur la multitude de facteurs et de mécanismes qui peuvent amener un pays -y compris un pays démocratique- à exclure et à expulser des groupes de la population.

Ici aussi, dans l'hémicycle de la Chambre, des jeunes sont invités deux fois par an -le 8 mai et le 11 novembre-, en présence de témoins et de spécialistes, à réfléchir sur la guerre et la paix. Je constate, à chaque fois, que cet exercice de réflexion suscite beaucoup d'émotions chez ces jeunes.

Je puis vous assurer de ma ferme intention, partagée par les membres du Bureau de cette assemblée, de perpétuer ces initiatives de commémoration.

Mesdames, Messieurs,

À l'approche de la Journée en Mémoire des Victimes de la Shoah, je tiens à souligner qu'un État démocratique se doit de condamner et de combattre sans réserve toute forme d'intolérance, d'incitation à la haine, de discrimination, de harcèlement ou de violence à l'encontre d'individus ou de communautés sur la base de leur religion ou de leur appartenance ethnique.

Chaque jour, on apprend que des personnes sont victimes d'intolérance en raison de leurs origines, de leurs idéologies ou de leur orientation sexuelle.

D'affligeante et effrayante, c'est ainsi que je qualifierais la discrimination croissante -également de la part des autorités publiques- qui touche les migrants et la communauté LGBTI dans plusieurs États membres de l'Union européenne.

Et même dans un pays comme le nôtre, empreint d'une longue tradition démocratique, les forums Internet regorgent d'obscénités racistes, des Juifs et des musulmans se font insulter publiquement et des homosexuels sont passés à tabac.

Il est de notre devoir de lutter inconditionnellement contre cette évolution particulièrement néfaste, qui semble par ailleurs s'auto-alimenter. Après tout, la diversité n'est rien de moins qu'une question de civilisation.

Ter nagedachtenis van de talloze slachtoffers van de Holocaust stel ik u voor een minuut stilte in acht te nemen.

En mémoire des innombrables victimes de la Shoah, je vous propose d'observer une minute de silence.

In commemoration of those who died in the Holocaust, may I ask you a minute of silence.

Mesdames, Messieurs,

Nous entendrons d'abord le témoignage de Madame Marie Pinhas-Lipstadt.

Madame Marie Pinhas-Lipstadt a été arrêtée avec ses parents par la Gestapo à Bruxelles en juillet 1944 -elle avait alors treize ans- et a été emmenée dans différents camps de concentration nazis, au départ de la Caserne Dossin. Depuis 1995, elle parle ouvertement de sa déportation, avec spontanéité mais aussi en toute sérénité, et n'hésite pas à s'entretenir avec son auditoire. “ *Cela m'intéresse beaucoup d'entendre des gens qui n'ont pas été aux camps et qui ne sont pas directement concernés par cette mémoire poser des questions et vouloir savoir* ”, dit Madame Pinhas-Lipstadt.

Après le témoignage de Madame Pinhas-Lipstadt, le discours thématique de ce jour sera prononcé par le professeur Herman Van Goethem.

Monsieur Van Goethem est historien, docteur en droit et professeur ordinaire à l'Université d'Anvers, dont il est le recteur depuis 2016.

Sa notoriété auprès d'un large public, le professeur Van Goethem l'a acquise en 2008 grâce à *De monarchie en het 'einde van België': een communautaire geschiedenis van Leopold I tot Albert II*, et surtout grâce à son ouvrage paru l'année dernière, intitulé *1942. Het jaar van de stilte*. Dans ce livre -fruit de 14 années d'un travail scientifique acharné- il établit pour la première fois de façon implacable la collaboration administrative active des autorités communales anversoises à la préparation des rafles de Juifs durant l'été 42.

Mais c'est la création dès 2008 à Malines de Kazerne Dossin : Mémorial, Musée et Centre de Documentation sur l'Holocauste et les Droits humains, ouvert en décembre 2012, qui a fait connaître le professeur du grand public.

Au cours de son parcours déjà très riche et varié, le professeur Van Goethem s'est vu décerner plusieurs prix scientifiques prestigieux.

Pour terminer, deux lauréates du concours 2019 organisé par la Fondation Auschwitz pour les élèves de l'enseignement secondaire prendront la parole: Mademoiselle Marylène Fontaine, du Centre scolaire Saint-Raphaël de Remouchamps, et Mademoiselle Phoebe Demi Beetens, de l'Atheneum Brakel.

La cérémonie sera rehaussée de la présence du jeune violoncelliste belge Joachim Jamaer.

Je cède à présent la parole à Madame Pinhas-Lipstadt.